

des jugements. Nous avons des tribunaux à l'échelle mondiale, mais les pays ne sont pas toujours disposés à leur soumettre leurs différends et il n'existe en outre aucun moyen d'assurer l'exécution des jugements rendus par ces tribunaux.

De ces trois éléments, cependant, j'aimerais aujourd'hui vous entretenir du contrôle des armements, même si de temps à autre je reviens sur la question de la force de dissuasion.

#### Contrôle des armements

Comme le risque d'une guerre nucléaire est très réel, le Gouvernement attache une grande importance à sa politique de contrôle des armes et de désarmement. Une guerre nucléaire n'est ni imminente, ni inévitable, mais elle n'est nullement impossible. Aucune grande puissance ne souhaite une guerre générale. Cependant, la politique mondiale reflète de plus en plus les menaces dirigées contre la paix et procédant de l'inégalité des ressources, des pressions démographiques, des progrès technologiques et des changements culturels. Ces menaces découlent parfois d'une simple mauvaise volonté ou de la détermination de certains pays, comme le Vietnam ou l'Union soviétique, d'envahir et de dominer un pays avoisinant. Il s'agit habituellement d'un pays faible et qui n'est pas étroitement lié avec une autre grande puissance ou qui, selon toute apparence, ne possède pas de liens étroits avec d'autres pays susceptibles de le protéger militairement. (Le Vietnam, cependant, s'est ainsi engagé pendant un certain temps dans un conflit avec la Chine qui aurait pu entraîner pour lui des conséquences très graves.) Essentiellement, toutefois, une guerre surviendrait par inadvertance, résultat d'une erreur de calcul ou d'une escalade impossible à freiner.

Si l'on ajoute à ces possibilités la modernisation inévitable des armes et la capacité croissante d'un nombre toujours plus grand d'États, de groupes ou d'individus de se doter d'armes nucléaires, les perspectives sont sombres. Notre seul choix, semble-t-il, est d'une part de maintenir une capacité de dissuasion suffisante pour prévenir toute attaque et, d'autre part, de contrôler et de réduire les arsenaux qui présentent le plus grand danger.

#### Poursuite des pourparlers

Malgré les relations actuellement plutôt tendues entre l'Est et l'Ouest, 1980 connaît une grande activité dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Les pourparlers entre les superpuissances sur l'interdiction des essais nucléaires et sur l'utilisation d'armes chimiques se poursuivent. Une conférence des parties à la Convention sur les armes biologiques a eu lieu en mars. La deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera convoquée en août; et la Conférence des Nations Unies sur les armes classiques reprendra ses travaux en septembre. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tiendra à Madrid en novembre sera consacrée en partie aux questions de sécurité. Enfin, les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe se poursuivent à Vienne.

Deux événements importants ont déjà eu lieu cette année au sein du Comité du désarmement, composé de 40 membres dont le Canada. Premièrement, la Chine a décidé de siéger au Comité; les cinq puissances nucléaires y sont donc maintenant représentées. Deuxièmement, quatre groupes de travail ont été créés et chargés de